

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA,  
P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ  
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,  
M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 5 Mars 2012*
- *Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011*
- *Affectation du résultat 2011*
- *Vote des subventions aux associations*
- *Vote des quatre taxes pour 2012*
- *Vote du budget primitif 2012*
- *Urbanisme*
- *Indemnités pour le gardiennage de l'église communale*
- *Participation aux frais d'Etat civil effectués par la commune de Contamine-sur-Arve*
- *Création d'une microcrèche – Délibération de principe pour l'approbation du projet et du lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre*
- *Elaboration Plan Local d'Urbanisme - Signature d'une nouvelle convention d'études avec Mr ESPARGILIERE*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses.*

### S E A N C E

#### § APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2012

Aucune remarque n'a été faite, le compte-rendu est validé.

Réponse à une question évoquée lors de la séance précédente :

### QUESTION

Il a été évoqué des problèmes concernant l'assainissement. En effet, certains foyers se voient contraints de se relier au réseau d'assainissement collectif, et ces travaux peuvent s'élever à 20 000 euros (investissement dans des pompes de relevage), ce qui représente un coût trop important pour certains foyers.

Madame Colette BOEX, siégeant à la Commission assainissement de la C.C.P.R., devait se renseigner sur le sujet.

### REPOSE

En réalité, le courrier que reçoivent les habitants concernant l'assainissement est légal et même obligatoire, car la C.C.P.R. a l'obligation d'informer les usagers que des travaux doivent être réalisés, et cela à leur frais.

Par ailleurs, la mise en place de pompe de relevage est obligatoire dans certains endroits, il n'y a pas d'alternative.

S'agissant du prix pour la réalisation de ces travaux, il est conseillé aux personnes concernées d'appeler la C.C.P.R., et plus particulièrement une certaine Florence au service

Assainissement, qui recommandera des prestataires à prendre pour réaliser les travaux.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

**Le compte administratif et le compte de gestion présentés par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – RESULTAT 2011

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Déficit 2010	-255 165.25€	Excédent 2010	485 881.48€
Recettes 2011	1 140 995.75€	Part affectée à l'investissement	<b>300 000.00€</b>
Dépenses 2011	757 126.64€	Recettes 2011	1 144 082.06 €
Résultat exercice	383 869.11€	Dépenses 2011	806 204.27 €
		Résultat exercice	337 877.79 €
<b>Excédent cumulé 2011</b>	<b>128 703.86€</b>	<b>Excédent cumulé 2011</b>	<b>823 759.27 €</b>

Le conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2011.

Le Compte administratif 2011 est voté à l'unanimité des voix.

<b><i>AFFECTATION DU RESULTAT 2011</i></b>
--

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</b>	<b>823 759.27€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)</b>	<b>128 703.86 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>300 000.00€</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>  Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>523 759.27€</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	
<b>Affectation au c/ 1068</b> <b>Total affecté à l'investissement</b>	<b>300 000.00€</b>

Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation proposée.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2009	Mémoire 2010	Mémoire 2011	dde 2012	Votée
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>						
AGE D'OR					x	250,00
APE primaires		1 150,00	2 026,00	1 150,00	x	1 150,00
ARENTHON ENVIRONNEMENT		250,00	250,00	250,00	x	250,00
ASSOCIATION CHASSE		250,00	250,00	250,00	x	250,00
COMITE DES FETES		1 200,00	1 000,00	1 000,00	x	1 000,00
ENVIE D'EVASION		100,00	100,00	100,00	x	100,00
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER		900,00	900,00	900,00	x	900,00
JEUNES D'ARENTHON			500,00	500,00		500,00
MER ET MONTAGNE				250,00	x	250,00
R'BIOLLE		timbrage	timbrage	timbrage		timbrage
<b>TOTAL</b>		<b>3 850,00</b>	<b>5 026,00</b>	<b>4 400,00</b>		<b>4 650,00</b>
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</b>						
ADMR		1 633,00	2 012,00	2 012,00		2 112,00
ASS. DONNEURS DE SANG		70,00	70,00	70,00	x	70,00
BADMINGTON CLUB SE ST PIERRE EN F.	4				X	150,00
BASKET CLUB		150,00	150,00	150,00	x	150,00
CAF		150,00	150,00	150,00		150,00
DE L'OMBRE A LA LUMIERE		50,00	50,00	50,00	x	50,00
DOJO PAYS ROCHOIS	7	150,00	150,00	150,00	x	150,00
GYM PAYS ROCHOIS		prêt salle	prêt salle	prêt salle	x	prêt salle
HANDBALL		150,00	150,00	150,00	x	150,00
MJC		1 000,00	1 000,00	1 100,00		1 100,00
PAYS ROCHOIS AU NATUREL						
PAYS ROCHOIS ET GENEVOIS TENNIS DE TABLE					x	150,00
PLAISIR DE LIRE		80,00	80,00	80,00	x	80,00
SECOURS EN MONTAGNE		200,00	200,00	200,00	x	200,00
SOUVENIR FRANCAIS		200,00	200,00	200,00		200,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 833,00</b>	<b>4 212,00</b>	<b>4 312,00</b>		<b>4 712,00</b>

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2009	Mémoire 2010	Mémoire 2011	dde 2012	Votée
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>						
LES RESTAURANTS DU CŒUR			50,00 €	50,00 €	x	50,00
NOUS AUSSI	1	50,00 €	25,00 €	25,00 €		
PREVENTION ROUTIERE		50,00 €	50,00 €	50,00 €	x	50,00
<b>TOTAL</b>		<b>100,00 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>125,00 €</b>		<b>100,00</b>

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

APE PRIMAIRES THEATRE				969,00 €		
L'AGE D'OR				500,00 €		
COMICE AGRICOLE				- €		
ASSOCIATION CHASSE (réflecteur protection animaux)						250,00
LES VERTS PATURAGES		150,00 €				
MER ET MONTAGNE EXPO				524,80 €		
SCOUT DE CLUSES (HAITI)			700,00 €			
CROIX ROUGE (locaux conformité)				735,00 €		
AIDE HUMANITAIRE				- €		
<b>TOTAL</b>		<b>150,00 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>2 728,80 €</b>		<b>250,00</b>

### VOYAGES SCOLAIRES ET ECOLES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LYCEE GUILLAUME FICHET		111,78	60,00	Sur demande		
COLLEGE SAINTE MARIE	4				X	120,00

COLLEGE LES ALLOBROGES			300,00 €	Sur demande		
MAISON FAMILIALE DE BONNE	1	50,00 €	50,00 €	25,00 €		
MFR "DOMAINE DE LA SAULSAIE"	1		25,00 €	25,00 €		
MFR CHAMP MOLLIAZ	1		25,00 €	25,00 €	x	25,00
MFR CLOS DES BAZ Sallanches	2		25,00 €		x	50,00
MFR Le Belvédère	2		50,00 €	50,00 €		
MFR de Chaumont	1		25,00 €	25,00 €		
MFR Etang-sur-Arroux	1		25,00 €		x	25,00
MFR de la semine	1		25,00 €	- €		
<b>TOTAL</b>		<b>261,78 €</b>	<b>635,00 €</b>	<b>150,00 €</b>		<b>220,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 194,78</b>	<b>10 698,00</b>	<b>11 715,80</b>		<b>9 932,00</b>

BUDGET 2011 : 13 500 €

BUDGET 2012 : 11 000 €

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de voter les subventions proposées.

**VOTE DES 3 TAXES ET DE LA CET POUR 2012**

**RECETTES DES 3 TAXES ET  
CET (Contribution Economique  
Territoriale) PERCUES EN 2011**

	TH	FB	FNB	CFE	TOTAL DES RECETTES
Base BP 2011 effectives	1 948 635	1 277 224	29 223	501 750	<b>449 619</b>
Taux	11.94	9.07	46.72	17.43	
<b>Recettes effectives</b>	<b>232 667</b>	<b>115 844</b>	<b>13 653</b>	<b>87 455</b>	

**Tableau des taux de référence 2011 et bases notifiées transmis par la préfecture :**

	taux 2011	taux 2012	Bases notifiées 2012
<b>Taxe habitation</b>	11.94	11.94	2005 000
<b>Taxe foncière Bâti</b>	9.07	9.07	1 303 000
<b>Taxe foncière Non Bâti</b>	46.72	46.72	29 700
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	17.43	17.43	525 300

**PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES**

**Vote des 3 taxes et de la CFE (contribution foncières des entreprises)**

	TH	TFB	TFNB	CFE	TOTAL
<b>Bases 2012 notifiées</b>	<b>2 005 000</b>	<b>1 303 000</b>	<b>29 700</b>	<b>525 300</b>	
<b>taux n</b>	11.94	9.07	46.72	17.43	
<b>Produits attendus 2012</b>	<b>239 397</b>	<b>118 182</b>	<b>13 876</b>	<b>91 560</b>	<b>463 015</b>

Autres éléments complémentaires fiscaux attendus en 2012 :

CVAE	23 775
FNGIR	1 957
ALL. COMPENSA TH (dégrêv)	15 654
TAXE ADDITION. FNB	331
IFER	156
TASCOM	4 086
<b>TOTAL</b>	<b>45 959</b>

**IFER** : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux  
**CVAE** : Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises  
**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** le vote des taxes communales comme présentées ci-dessus

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET  
(SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012 (€)	%2012/2011
011 - Charges à caractère général	312 148	359 184	358 929	14.99%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	230 750	232 146	273 450	18.50%
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement (théorique)	100 000	0	97 500	-2.50%
023 - Virement à la section d'investissement (théorique)	640 437	0	615 133	-3.95%
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 460	8 065	3 759	8.64%
65 - Autres charges de gestion courante	159 108	149 349	170 214	6.98%
66 - Charges financières	44 000	42 321	43 000	-2.27%
67 - Charges exceptionnelles	3 500	15 139	3 500	0.00%
<b>TOTAL</b>	1 493 403	806 204	1 565 485	4.83%

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
002 - Excédent de fonctionnement reporté	485 881	0	523 759	7.80%
013 - Atténuation de charges (remb salaire)	1 000	4 433	100	-90.00%
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	46 900	78 244	58 750	25.27%
73 - Impôts et taxes dont 3 taxes : 463 015€	506 114	551 369	514 972	1.75%
74 - Dotations et participations : dont allocations compensatrices taxes : 15 654€ dont DGF : 180 000€ dont fonds frontaliers : 230 000€	428 208	475 581	442 904	3.43%
75 - Autres produits de gestion courante	25 300	29 813	25 000	-1.19%
77 - Produits exceptionnels	0	4 642		
<b>TOTAL</b>	1 493 403	1 144 082	1 565 485	4.83%

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET  
(SECTION D'INVESTISSEMENT)**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
020 - Dépenses imprévues d'investissement (théorique)	16 455	0	181 494	
001 - Solde d'exécution - investissement reporté	255 165	0		
040 - Opération de cession d'actif		3 255		
16 - Remboursements d'emprunts et de dettes	402 000	107 510	115 000	-71.39%
20 - Immobilisations incorporelles	58 313	12 645	34 312	-41.16%
21 - Immobilisations corporelles	408 447	399 444	386 700	-5.32%
23 - Immobilisations en cours	410 000	234 272	622 090	51.73%
45 - Comptabilité distincte rattachée		0		
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 381.11</b>	<b>757 127</b>	<b>1 339 596</b>	<b>-13.60%</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
001 - Solde d'exécution - investissement reporté (excédent)			128 704	
021 - Virement de la section de fonctionnement (théorique)	385 272		615 133	59.66%
041 - Opérations patrimoniales				
042 - Amortissement des immobilisations	3 460	8 065	3 759	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	430 000	437 799	450 000	4.65%
13 - Subventions d'investissement	131 649	75 757	142 000	7.86%
16- Emprunts et dettes assimilés (encaissements)	600 000	619 375		
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 381.11</b>	<b>1 140 996</b>	<b>1 339 596</b>	<b>-13.60%</b>

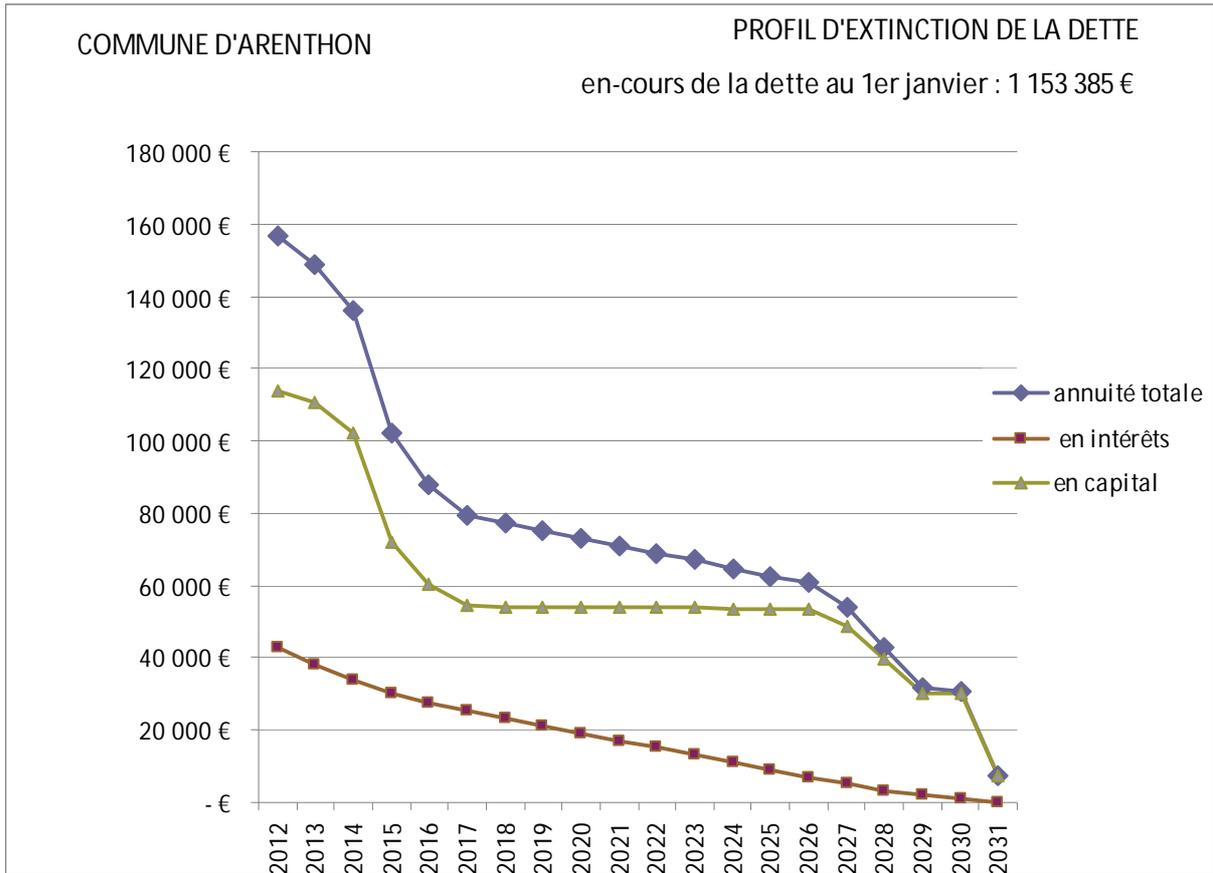
Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2012 pour les montants suivants :

**→ SECTION INVESTISSEMENT : 1 565 485 €**

**→ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 339 596 €**

Les recettes et les dépenses sont équilibrées



## § URBANISME

### **La commission du 8 Mars 2012**

#### ❖ Certificats d'urbanisme d'information :

SCP Sabine LEGER-JUSKOWIAK

9, Avenue de la Libération – 74300 CLUSES

Terrains situés au lieu-dit « Chez Chaffard »

Parcelles section C numéros 2051 et 2107

Superficie : 13 346 m<sup>2</sup>

Zonages : - parcelle 2051 en zone UC (zone résidentielle)

- parcelle 2107 en zone NC (zone agricole)

SCP Sabine LEGER-JUSKOWIAK

9, Avenue de la Libération – 74300 CLUSES

Terrains situés au lieu-dit « Chez Chaffard »

Parcelles section C numéros 692, 1015, 1662, 1797 et 1884

Superficie : 879 m<sup>2</sup>

Zone UC : zone résidentielle

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mme DELGADO Virginie  
Hameau : « Fessy »  
261, Route des Crêts de Fessy  
Superficie : 879 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Création, modification des dimensions et  
emplacement de fenêtres  
+ modification souche cheminée**

Mr AMOMO Jean-Marc  
92, Clos de la Sapinière – 74800 AMANCY  
Terrain situé :  
75, Lotissement Le Pré de Berny  
Superficie terrain : 1 100 m<sup>2</sup>  
Superficie abri : 12 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Abri de jardin**

Mme LANOVAZ Karine  
Hameau : « Lanovaz »  
1032, Route de Lanovaz  
Superficie : 1 667 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Réfection toiture**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. DAGUIN Nicolas et Mme ABDELGHANI Linda  
Hameau « Chez Verdet »  
7, Lotissement Le Pré de Berny  
Superficie : 1 222 m<sup>2</sup> et 155 m<sup>2</sup> (hors lotissement)  
Zonages : - zone UC : zone résidentielle

**Habitation + garage intégré +  
piscine enterrée**

- zone ND pour la partie hors lotissement :  
Protection des sites, paysages et espaces boisés

SARL PROXIMMO  
Hameau « Les Tattes »  
Superficie : 4 278 m<sup>2</sup>  
Zone UA : zone du chef-lieu forte densité  
Pour le PLU : zone UB qui couvre l'ancienne  
périphérie du chef-lieu

**Trois immeubles de 31 logements  
dont 9 pour du locatif social**

### ***INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE***

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2012 du montant fixé en 2011 par la circulaire du 21 janvier 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2012 le même que celui fixé en 2011, soit :

→ 119,55 € (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune en visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité

**DECIDE**, d'attribuer la somme de 119,55 euros (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2012.

<p style="text-align: center;"><b><i>PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETAT CIVIL REALISES PAR LA COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE</i></b></p>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'avec l'implantation du Centre hospitalier Alpes Léman sur le territoire de sa commune, Contamine-sur-Arve doit créer et faire fonctionner depuis le début de l'année 2012 un service d'Etat-Civil à même de traiter les quelques 1.700 actes générés par le fonctionnement de l'établissement de santé.

Monsieur le Maire indique que la commune avait déjà émis un avis favorable à la demande de participation financière et avait souhaité accompagner la commune de Contamine-sur-Arve en prenant en charge, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, une partie de ces frais.

Cette participation se fera au regard du nombre d'actes réel concernant la commune d'Arenthon, établis par la commune de Contamine-sur-Arve pendant l'année civile concernée. Le montant de l'acte est évalué entre soixante-dix (70.- €) et quatre-vingts euros (80.- €).

Le coût réel sera redéfini en fin d'année 2012, après un an de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que si la commune donne son accord pour participer aux frais d'Etat-civil réalisés par la commune de Contamine-sur-Arve, cette participation sera demandée sur l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à participer aux frais d'Etat-Civil engagés par la commune de Contamine-sur-Arve à partir de l'année 2013

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre la commune de Contamine-sur-Arve et la commune d'Arenthon.

**CREATION D'UNE MICROCRECHE – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR  
L'APPROBATION DU PROJET ET DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CHOIX  
DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la municipalité a le projet de réhabiliter une maison individuelle acquise en 2011 (Consorts LANOVAZ) afin de créer une structure d'accueil petite enfance.

Après une étude de faisabilité, le coût prévisionnel du projet a été estimé à 250 000 HT pour la tranche ferme permettant la création des locaux d'accueil (surface du projet : 110 m<sup>2</sup>), une seconde tranche prévisionnelle est prévue pour un montant de 150 000 HT pour l'aménagement des combles en appartement (surface exploitable 180 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le principe de réhabilitation de la maison individuelle en structure d'accueil petite enfance ainsi que le lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation proposé

**ACCEPTE** le lancement de la procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec les candidats retenus, puis à signer le marché.

**ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE  
CONVENTION D'ETUDES AVEC MONSIEUR J. ESPARGILIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'étude de Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, urbaniste retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, vient d'être déclarée en liquidation judiciaire.

Par conséquent, le cabinet chargé de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme vient d'être dissous.

Cependant, Monsieur Jérôme ESPARGILIERE continue son activité et vient de s'associer avec un collaborateur. La nouvelle équipe d'études se nomme **UPE 2.0** (SAS au capital de 1000 €).

Cette société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy (Siren : 750 196 073 et N° de gestion : 2012 B255) et est représentée par :

**Monsieur Jérôme ESPARGILIERE**  
Agence Grand-Est  
2 rue Loys de Chandieu  
67000 STRASBOURG

Monsieur le Maire précise que le marché public de prestations de service pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du 09 février 2009 perdure et que Monsieur Jérôme ESPARGILIERE reste titulaire du présent marché, seuls le nom et les informations statutaires de l'attributaire du marché public changent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'études avec le cabinet UPE 2.0, représenté par Monsieur Jérôme ESPARGILIERE.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

- **NE VOIT PAS D'OBJECTION** à la modification des données statutaires du cabinet d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arenthon avec le **cabinet UPE 2.0**.

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION**  
**CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

**§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE**

- Etapes PLU :
  - Jeudi 05 Avril à 17h30 : Commission de travail PLU
  - Jeudi 19 Avril : transmission du projet finalisé à arrêter aux élus
  - Lundi 7 Mai à 20h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU

**§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- L'isolation du grenier de la vieille école sera réalisée durant l'été par l'entreprise GONET. Les travaux sont estimés à 30 000 euros.

**§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

- Une étude de la structure de la voirie vers le cimetière va être réalisée, afin de diminuer le coût des travaux.

## **§ COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Le diagnostic éclairage public a démarré. Le bilan sera établi début juillet.
- Deux demi-journées de nettoyage auront lieu sur le territoire de la commune :
  - Vendredi 30 mars - après-midi : nettoyage avec les enfants de l'école d'Arenthon
  - Samedi 31 mars - matin : nettoyage avec les élus et les bénévoles de la commune

## **§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE**

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 27 mars 2012 à 20h00.

## **§ COMMISSION SOCIAL**

- Plan communal de sauvegarde  
Le document est en train d'être établi, il sera transmis à tous les habitants avec le prochain bulletin municipal.

## **§ COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS**

- A l'extérieur, divers travaux vont être réalisés :
  - Fermeture avec un portail de la descente des toilettes publiques situées Place de l'École
  - Réfection de la place située devant l'épicerie
  - Pose de bandes podotactiles en extérieur et dans les locaux communaux (Mairie et École)

## **§ COMMISSION ANIMATION**

- Un courrier va être envoyé aux associations pour les informer qu'elles doivent envoyer leurs articles pour le prochain bulletin municipal avant le 15 mai 21012.
- Une réunion de travail pour la préparation du prochain bulletin municipal aura lieu le mardi 11 avril à 20h30.

## **§ SYNDICAT D'EAU**

- A la dernière séance du Conseil, il avait été évoqué la question de l'intervention de Didier TOULOUSE chez des personnes privées. Il a été proposé de facturer les interventions privées, mais cette décision n'est pas encore validée par le syndicat d'eau.

## QUESTIONS DIVERSES

- Les élus souhaitent connaître l'évolution de la consommation d'eau depuis la mise en place de la récupération de l'eau pluviale près du hangar communal.
- Madame Chantal COUDURIER doit se renseigner sur l'obligation ou non de mettre en place un plan de protection des risques professionnels.
- Etant donné que les professionnels et les communes n'auront plus accès à la déchetterie à partir du 2 Mai 2012, les élus, après discussion, souhaitent mettre en place un compostage des déchets verts de la commune.

## DATES À RETENIR

- Jeudi 29 Mars à 15h00 en Mairie : Réunion avec Haute-Savoie Habitat
- Vendredi 30 Mars à 14h00 : Nettoyage de la commune avec les élèves de l'école
- Samedi 31 Mars à 8h30 : Nettoyage de la commune avec les associations et les particuliers
- Dimanche 1er Avril à 12h00 : Repas des Anciens à la Maison des Associations
- Jeudi 05 Avril à 17h30 en Mairie : Réunion de travail PLU
- Dimanche 22 Avril : Election présidentielle 1<sup>er</sup> tour
- Jeudi 26 Avril à 14h30 en Mairie : Réunion Plan communal de sauvegarde
- Dimanche 6 Mai : Elections présidentielles 2<sup>ème</sup> tour
- Lundi 7 Mai à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU et ordre du jour ordinaire

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain VELLUZ,

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA,  
P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ  
MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX,  
M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 5 Mars 2012*
- *Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2011*
- *Affectation du résultat 2011*
- *Vote des subventions aux associations*
- *Vote des quatre taxes pour 2012*
- *Vote du budget primitif 2012*
- *Urbanisme*
- *Indemnités pour le gardiennage de l'église communale*
- *Participation aux frais d'Etat civil effectués par la commune de Contamine-sur-Arve*
- *Création d'une microcrèche – Délibération de principe pour l'approbation du projet et du lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre*
- *Elaboration Plan Local d'Urbanisme - Signature d'une nouvelle convention d'études avec Mr ESPARGILIERE*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses.*

### S E A N C E

#### § APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2012

Aucune remarque n'a été faite, le compte-rendu est validé.

Réponse à une question évoquée lors de la séance précédente :

### QUESTION

Il a été évoqué des problèmes concernant l'assainissement. En effet, certains foyers se voient contraints de se relier au réseau d'assainissement collectif, et ces travaux peuvent s'élever à 20 000 euros (investissement dans des pompes de relevage), ce qui représente un coût trop important pour certains foyers.

Madame Colette BOEX, siégeant à la Commission assainissement de la C.C.P.R., devait se renseigner sur le sujet.

### REPOSE

En réalité, le courrier que reçoivent les habitants concernant l'assainissement est légal et même obligatoire, car la C.C.P.R. a l'obligation d'informer les usagers que des travaux doivent être réalisés, et cela à leur frais.

Par ailleurs, la mise en place de pompe de relevage est obligatoire dans certains endroits, il n'y a pas d'alternative.

S'agissant du prix pour la réalisation de ces travaux, il est conseillé aux personnes concernées d'appeler la C.C.P.R., et plus particulièrement une certaine Florence au service

Assainissement, qui recommandera des prestataires à prendre pour réaliser les travaux.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

**Le compte administratif et le compte de gestion présentés par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – RESULTAT 2011

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Déficit 2010	-255 165.25€	Excédent 2010	485 881.48€
Recettes 2011	1 140 995.75€	Part affectée à l'investissement	<b>300 000.00€</b>
Dépenses 2011	757 126.64€	Recettes 2011	1 144 082.06 €
Résultat exercice	383 869.11€	Dépenses 2011	806 204.27 €
		Résultat exercice	337 877.79 €
<b>Excédent cumulé 2011</b>	<b>128 703.86€</b>	<b>Excédent cumulé 2011</b>	<b>823 759.27 €</b>

Le conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2011.

Le Compte administratif 2011 est voté à l'unanimité des voix.

<b><i>AFFECTATION DU RESULTAT 2011</i></b>
--

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011</b>	<b>823 759.27€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)</b>	<b>128 703.86 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>300 000.00€</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>  Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>523 759.27€</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	
<b>Affectation au c/ 1068</b> <b>Total affecté à l'investissement</b>	<b>300 000.00€</b>

Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation proposée.

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2009	Mémoire 2010	Mémoire 2011	dde 2012	Votée
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>						
AGE D'OR					x	250,00
APE primaires		1 150,00	2 026,00	1 150,00	x	1 150,00
ARENTHON ENVIRONNEMENT		250,00	250,00	250,00	x	250,00
ASSOCIATION CHASSE		250,00	250,00	250,00	x	250,00
COMITE DES FETES		1 200,00	1 000,00	1 000,00	x	1 000,00
ENVIE D'EVASION		100,00	100,00	100,00	x	100,00
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER		900,00	900,00	900,00	x	900,00
JEUNES D'ARENTHON			500,00	500,00		500,00
MER ET MONTAGNE				250,00	x	250,00
R'BIOLLE		timbrage	timbrage	timbrage		timbrage
<b>TOTAL</b>		<b>3 850,00</b>	<b>5 026,00</b>	<b>4 400,00</b>		<b>4 650,00</b>
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</b>						
ADMR		1 633,00	2 012,00	2 012,00		2 112,00
ASS. DONNEURS DE SANG		70,00	70,00	70,00	x	70,00
BADMINGTON CLUB SE ST PIERRE EN F.	4				X	150,00
BASKET CLUB		150,00	150,00	150,00	x	150,00
CAF		150,00	150,00	150,00		150,00
DE L'OMBRE A LA LUMIERE		50,00	50,00	50,00	x	50,00
DOJO PAYS ROCHOIS	7	150,00	150,00	150,00	x	150,00
GYM PAYS ROCHOIS		prêt salle	prêt salle	prêt salle	x	prêt salle
HANDBALL		150,00	150,00	150,00	x	150,00
MJC		1 000,00	1 000,00	1 100,00		1 100,00
PAYS ROCHOIS AU NATUREL						
PAYS ROCHOIS ET GENEVOIS TENNIS DE TABLE					x	150,00
PLAISIR DE LIRE		80,00	80,00	80,00	x	80,00
SECOURS EN MONTAGNE		200,00	200,00	200,00	x	200,00
SOUVENIR FRANCAIS		200,00	200,00	200,00		200,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 833,00</b>	<b>4 212,00</b>	<b>4 312,00</b>		<b>4 712,00</b>

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2009	Mémoire 2010	Mémoire 2011	dde 2012	Votée
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>						
LES RESTAURANTS DU CŒUR			50,00 €	50,00 €	x	50,00
NOUS AUSSI	1	50,00 €	25,00 €	25,00 €		
PREVENTION ROUTIERE		50,00 €	50,00 €	50,00 €	x	50,00
<b>TOTAL</b>		<b>100,00 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>125,00 €</b>		<b>100,00</b>

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

APE PRIMAIRES THEATRE				969,00 €		
L'AGE D'OR				500,00 €		
COMICE AGRICOLE				- €		
ASSOCIATION CHASSE (réflecteur protection animaux)						250,00
LES VERTS PATURAGES		150,00 €				
MER ET MONTAGNE EXPO				524,80 €		
SCOUT DE CLUSES (HAITI)			700,00 €			
CROIX ROUGE (locaux conformité)				735,00 €		
AIDE HUMANITAIRE				- €		
<b>TOTAL</b>		<b>150,00 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>2 728,80 €</b>		<b>250,00</b>

### VOYAGES SCOLAIRES ET ECOLES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LYCEE GUILLAUME FICHET		111,78	60,00	Sur demande		
COLLEGE SAINTE MARIE	4				X	120,00

COLLEGE LES ALLOBROGES			300,00 €	Sur demande		
MAISON FAMILIALE DE BONNE	1	50,00 €	50,00 €	25,00 €		
MFR "DOMAINE DE LA SAULSAIE"	1		25,00 €	25,00 €		
MFR CHAMP MOLLIAZ	1		25,00 €	25,00 €	X	25,00
MFR CLOS DES BAZ Sallanches	2		25,00 €		X	50,00
MFR Le Belvédère	2		50,00 €	50,00 €		
MFR de Chaumont	1		25,00 €	25,00 €		
MFR Etang-sur-Arroux	1		25,00 €		X	25,00
MFR de la semine	1		25,00 €	- €		
<b>TOTAL</b>		<b>261,78 €</b>	<b>635,00 €</b>	<b>150,00 €</b>		<b>220,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 194,78</b>	<b>10 698,00</b>	<b>11 715,80</b>		<b>9 932,00</b>

BUDGET 2011 : 13 500 €

BUDGET 2012 : 11 000 €

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de voter les subventions proposées.

**VOTE DES 3 TAXES ET DE LA CET POUR 2012**

**RECETTES DES 3 TAXES ET  
CET (Contribution Economique  
Territoriale) PERCUES EN 2011**

	TH	FB	FNB	CFE	TOTAL DES RECETTES
Base BP 2011 effectives	1 948 635	1 277 224	29 223	501 750	<b>449 619</b>
Taux	11.94	9.07	46.72	17.43	
<b>Recettes effectives</b>	<b>232 667</b>	<b>115 844</b>	<b>13 653</b>	<b>87 455</b>	

**Tableau des taux de référence 2011 et bases notifiées transmis par la préfecture :**

	taux 2011	taux 2012	Bases notifiées 2012
<b>Taxe habitation</b>	11.94	11.94	2005 000
<b>Taxe foncière Bâti</b>	9.07	9.07	1 303 000
<b>Taxe foncière Non Bâti</b>	46.72	46.72	29 700
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	17.43	17.43	525 300

**PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES**

**Vote des 3 taxes et de la CFE (contribution foncières des entreprises)**

	TH	TFB	TFNB	CFE	TOTAL
<b>Bases 2012 notifiées</b>	<b>2 005 000</b>	<b>1 303 000</b>	<b>29 700</b>	<b>525 300</b>	
<b>taux n</b>	11.94	9.07	46.72	17.43	
<b>Produits attendus 2012</b>	<b>239 397</b>	<b>118 182</b>	<b>13 876</b>	<b>91 560</b>	<b>463 015</b>

Autres éléments complémentaires fiscaux attendus en 2012 :

CVAE	23 775
FNGIR	1 957
ALL. COMPENSA TH (dégrêv)	15 654
TAXE ADDITION. FNB	331
IFER	156
TASCOM	4 086
<b>TOTAL</b>	<b>45 959</b>

**IFER** : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux  
**CVAE** : Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises  
**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** le vote des taxes communales comme présentées ci-dessus

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET  
(SECTION DE FONCTIONNEMENT)**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012 (€)	%2012/2011
011 - Charges à caractère général	312 148	359 184	358 929	14.99%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	230 750	232 146	273 450	18.50%
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement (théorique)	100 000	0	97 500	-2.50%
023 - Virement à la section d'investissement (théorique)	640 437	0	615 133	-3.95%
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 460	8 065	3 759	8.64%
65 - Autres charges de gestion courante	159 108	149 349	170 214	6.98%
66 - Charges financières	44 000	42 321	43 000	-2.27%
67 - Charges exceptionnelles	3 500	15 139	3 500	0.00%
<b>TOTAL</b>	1 493 403	806 204	1 565 485	4.83%

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
002 - Excédent de fonctionnement reporté	485 881	0	523 759	7.80%
013 - Atténuation de charges (remb salaire)	1 000	4 433	100	-90.00%
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	46 900	78 244	58 750	25.27%
73 - Impôts et taxes dont 3 taxes : 463 015€	506 114	551 369	514 972	1.75%
74 - Dotations et participations : dont allocations compensatrices taxes : 15 654€ dont DGF : 180 000€ dont fonds frontaliers : 230 000€	428 208	475 581	442 904	3.43%
75 - Autres produits de gestion courante	25 300	29 813	25 000	-1.19%
77 - Produits exceptionnels	0	4 642		
<b>TOTAL</b>	1 493 403	1 144 082	1 565 485	4.83%

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET  
(SECTION D'INVESTISSEMENT)**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
020 - Dépenses imprévues d'investissement (théorique)	16 455	0	181 494	
001 - Solde d'exécution - investissement reporté	255 165	0		
040 - Opération de cession d'actif		3 255		
16 - Remboursements d'emprunts et de dettes	402 000	107 510	115 000	-71.39%
20 - Immobilisations incorporelles	58 313	12 645	34 312	-41.16%
21 - Immobilisations corporelles	408 447	399 444	386 700	-5.32%
23 - Immobilisations en cours	410 000	234 272	622 090	51.73%
45 - Comptabilité distincte rattachée		0		
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 381.11</b>	<b>757 127</b>	<b>1 339 596</b>	<b>-13.60%</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	%2012/2011
001 - Solde d'exécution - investissement reporté (excédent)			128 704	
021 - Virement de la section de fonctionnement (théorique)	385 272		615 133	59.66%
041 - Opérations patrimoniales				
042 - Amortissement des immobilisations	3 460	8 065	3 759	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	430 000	437 799	450 000	4.65%
13 - Subventions d'investissement	131 649	75 757	142 000	7.86%
16- Emprunts et dettes assimilés (encaissements)	600 000	619 375		
<b>TOTAL</b>	<b>1 550 381.11</b>	<b>1 140 996</b>	<b>1 339 596</b>	<b>-13.60%</b>

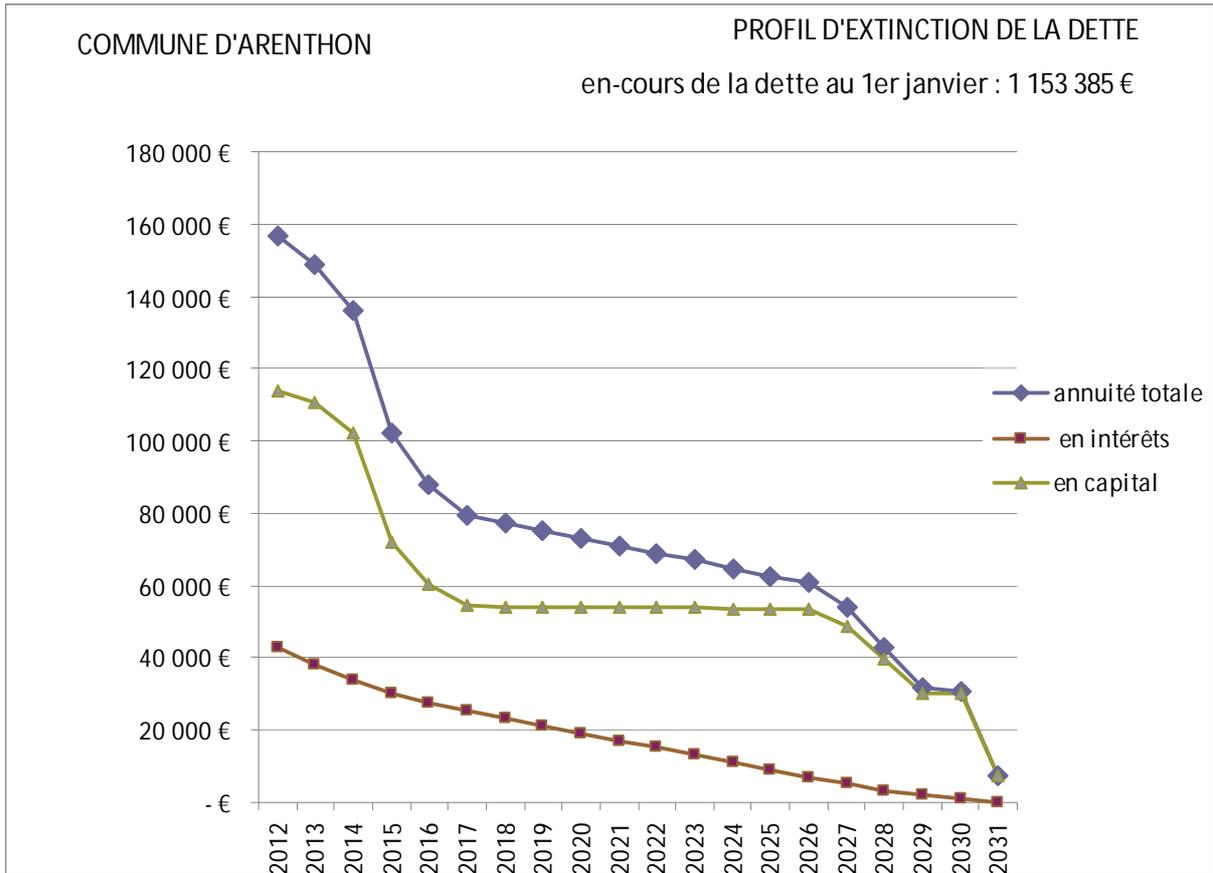
Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2012 pour les montants suivants :

**→ SECTION INVESTISSEMENT : 1 565 485 €**

**→ SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 339 596 €**

Les recettes et les dépenses sont équilibrées



## § URBANISME

### **La commission du 8 Mars 2012**

#### ❖ Certificats d'urbanisme d'information :

SCP Sabine LEGER-JUSKOWIAK

9, Avenue de la Libération – 74300 CLUSES

Terrains situés au lieu-dit « Chez Chaffard »

Parcelles section C numéros 2051 et 2107

Superficie : 13 346 m<sup>2</sup>

Zonages : - parcelle 2051 en zone UC (zone résidentielle)

- parcelle 2107 en zone NC (zone agricole)

SCP Sabine LEGER-JUSKOWIAK

9, Avenue de la Libération – 74300 CLUSES

Terrains situés au lieu-dit « Chez Chaffard »

Parcelles section C numéros 692, 1015, 1662, 1797 et 1884

Superficie : 879 m<sup>2</sup>

Zone UC : zone résidentielle

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Mme DELGADO Virginie  
Hameau : « Fessy »  
261, Route des Crêts de Fessy  
Superficie : 879 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Création, modification des dimensions et  
emplacement de fenêtres  
+ modification souche cheminée**

Mr AMOMO Jean-Marc  
92, Clos de la Sapinière – 74800 AMANCY  
Terrain situé :  
75, Lotissement Le Pré de Berny  
Superficie terrain : 1 100 m<sup>2</sup>  
Superficie abri : 12 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Abri de jardin**

Mme LANOVAZ Karine  
Hameau : « Lanovaz »  
1032, Route de Lanovaz  
Superficie : 1 667 m<sup>2</sup>  
Zone UC : zone résidentielle

**Réfection toiture**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. DAGUIN Nicolas et Mme ABDELGHANI Linda  
Hameau « Chez Verdet »  
7, Lotissement Le Pré de Berny  
Superficie : 1 222 m<sup>2</sup> et 155 m<sup>2</sup> (hors lotissement)  
Zonages : - zone UC : zone résidentielle  
- zone ND pour la partie hors lotissement :  
Protection des sites, paysages et espaces boisés

**Habitation + garage intégré +  
piscine enterrée**

SARL PROXIMMO  
Hameau « Les Tattes »  
Superficie : 4 278 m<sup>2</sup>  
Zone UA : zone du chef-lieu forte densité  
Pour le PLU : zone UB qui couvre l'ancienne  
périphérie du chef-lieu

**Trois immeubles de 31 logements  
dont 9 pour du locatif social**

### ***INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE***

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2012 du montant fixé en 2011 par la circulaire du 21 janvier 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2012 le même que celui fixé en 2011, soit :

→ 119,55 € (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune en visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité

**DECIDE**, d'attribuer la somme de 119,55 euros (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2012.

<p style="text-align: center;"><b><i>PARTICIPATION AUX FRAIS D'ETAT CIVIL REALISES PAR LA COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE</i></b></p>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'avec l'implantation du Centre hospitalier Alpes Léman sur le territoire de sa commune, Contamine-sur-Arve doit créer et faire fonctionner depuis le début de l'année 2012 un service d'Etat-Civil à même de traiter les quelques 1.700 actes générés par le fonctionnement de l'établissement de santé.

Monsieur le Maire indique que la commune avait déjà émis un avis favorable à la demande de participation financière et avait souhaité accompagner la commune de Contamine-sur-Arve en prenant en charge, à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, une partie de ces frais.

Cette participation se fera au regard du nombre d'actes réel concernant la commune d'Arenthon, établis par la commune de Contamine-sur-Arve pendant l'année civile concernée. Le montant de l'acte est évalué entre soixante-dix (70.- €) et quatre-vingts euros (80.- €).

Le coût réel sera redéfini en fin d'année 2012, après un an de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que si la commune donne son accord pour participer aux frais d'Etat-civil réalisés par la commune de Contamine-sur-Arve, cette participation sera demandée sur l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à participer aux frais d'Etat-Civil engagés par la commune de Contamine-sur-Arve à partir de l'année 2013

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre la commune de Contamine-sur-Arve et la commune d'Arenthon.

**CREATION D'UNE MICROCRECHE – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR  
L'APPROBATION DU PROJET ET DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CHOIX  
DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la municipalité a le projet de réhabiliter une maison individuelle acquise en 2011 (Consorts LANOVAZ) afin de créer une structure d'accueil petite enfance.

Après une étude de faisabilité, le coût prévisionnel du projet a été estimé à 250 000 HT pour la tranche ferme permettant la création des locaux d'accueil (surface du projet : 110 m<sup>2</sup>), une seconde tranche prévisionnelle est prévue pour un montant de 150 000 HT pour l'aménagement des combles en appartement (surface exploitable 180 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le principe de réhabilitation de la maison individuelle en structure d'accueil petite enfance ainsi que le lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation proposé

**ACCEPTE** le lancement de la procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec les candidats retenus, puis à signer le marché.

**ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE  
CONVENTION D'ETUDES AVEC MONSIEUR J. ESPARGILIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'étude de Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, urbaniste retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, vient d'être déclarée en liquidation judiciaire.

Par conséquent, le cabinet chargé de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme vient d'être dissous.

Cependant, Monsieur Jérôme ESPARGILIERE continue son activité et vient de s'associer avec un collaborateur. La nouvelle équipe d'études se nomme **UPE 2.0** (SAS au capital de 1000 €).

Cette société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy (Siren : 750 196 073 et N° de gestion : 2012 B255) et est représentée par :

**Monsieur Jérôme ESPARGILIERE**  
Agence Grand-Est  
2 rue Loys de Chandieu  
67000 STRASBOURG

Monsieur le Maire précise que le marché public de prestations de service pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du 09 février 2009 perdure et que Monsieur Jérôme ESPARGILIERE reste titulaire du présent marché, seuls le nom et les informations statutaires de l'attributaire du marché public changent. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'études avec le cabinet UPE 2.0, représenté par Monsieur Jérôme ESPARGILIERE.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
à l'unanimité,

- **NE VOIT PAS D'OBJECTION** à la modification des données statutaires du cabinet d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arenthon avec le **cabinet UPE 2.0**.

<p style="text-align: center;"><b><u>RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION</u></b> <b><u>CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</u></b></p>
---

#### **§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE**

- Etapes PLU :
  - Jeudi 05 Avril à 17h30 : Commission de travail PLU
  - Jeudi 19 Avril : transmission du projet finalisé à arrêter aux élus
  - Lundi 7 Mai à 20h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU

#### **§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- L'isolation du grenier de la vieille école sera réalisée durant l'été par l'entreprise GONET. Les travaux sont estimés à 30 000 euros.

#### **§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

- Une étude de la structure de la voirie vers le cimetière va être réalisée, afin de diminuer le coût des travaux.

## **§ COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Le diagnostic éclairage public a démarré. Le bilan sera établi début juillet.
- Deux demi-journées de nettoyage auront lieu sur le territoire de la commune :
  - Vendredi 30 mars - après-midi : nettoyage avec les enfants de l'école d'Arenthon
  - Samedi 31 mars - matin : nettoyage avec les élus et les bénévoles de la commune

## **§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE**

- Le prochain conseil d'école aura lieu le 27 mars 2012 à 20h00.

## **§ COMMISSION SOCIAL**

- Plan communal de sauvegarde  
Le document est en train d'être établi, il sera transmis à tous les habitants avec le prochain bulletin municipal.

## **§ COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS**

- A l'extérieur, divers travaux vont être réalisés :
  - Fermeture avec un portail de la descente des toilettes publiques situées Place de l'École
  - Réfection de la place située devant l'épicerie
  - Pose de bandes podotactiles en extérieur et dans les locaux communaux (Mairie et École)

## **§ COMMISSION ANIMATION**

- Un courrier va être envoyé aux associations pour les informer qu'elles doivent envoyer leurs articles pour le prochain bulletin municipal avant le 15 mai 21012.
- Une réunion de travail pour la préparation du prochain bulletin municipal aura lieu le mardi 11 avril à 20h30.

## **§ SYNDICAT D'EAU**

- A la dernière séance du Conseil, il avait été évoqué la question de l'intervention de Didier TOULOUSE chez des personnes privées. Il a été proposé de facturer les interventions privées, mais cette décision n'est pas encore validée par le syndicat d'eau.

## QUESTIONS DIVERSES

- Les élus souhaitent connaître l'évolution de la consommation d'eau depuis la mise en place de la récupération de l'eau pluviale près du hangar communal.
- Madame Chantal COUDURIER doit se renseigner sur l'obligation ou non de mettre en place un plan de protection des risques professionnels.
- Etant donné que les professionnels et les communes n'auront plus accès à la déchetterie à partir du 2 Mai 2012, les élus, après discussion, souhaitent mettre en place un compostage des déchets verts de la commune.

## DATES À RETENIR

- Jeudi 29 Mars à 15h00 en Mairie : Réunion avec Haute-Savoie Habitat
- Vendredi 30 Mars à 14h00 : Nettoyage de la commune avec les élèves de l'école
- Samedi 31 Mars à 8h30 : Nettoyage de la commune avec les associations et les particuliers
- Dimanche 1er Avril à 12h00 : Repas des Anciens à la Maison des Associations
- Jeudi 05 Avril à 17h30 en Mairie : Réunion de travail PLU
- Dimanche 22 Avril : Election présidentielle 1<sup>er</sup> tour
- Jeudi 26 Avril à 14h30 en Mairie : Réunion Plan communal de sauvegarde
- Dimanche 6 Mai : Elections présidentielles 2<sup>ème</sup> tour
- Lundi 7 Mai à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU et ordre du jour ordinaire

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain VELLUZ,